



**Intervention de Françoise L'HOTELLIER
Conseiller Municipal Groupe URC
Conseil Municipal du 7 décembre 2009
Délibération n° 85**

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

L'attractivité du pôle Rennais repose sur la complémentarité du centre ville avec les pôles majeurs du pays de Rennes que constituent les divers centres commerciaux.

La municipalité a le devoir de veiller au respect et à la durabilité de cet équilibre fragile.

Le centre ville est aujourd'hui le 1^{er} pôle du pays de Rennes avec ses 1600 commerces et ses 430 millions d'euros de chiffre d'affaire. C'est aussi « l'image de la ville » sa carte de visite.

Mais on constate que les pôles périphériques et le maillage voulu et nécessaire des pôles de proximité concurrencent de plus en de plus le centre avec une offre de plus en plus importante et diversifiée.

Cette concurrence est saine mais doit se faire dans le respect du principe de complémentarité.

Or ces pôles bénéficient d'un avantage important de part leurs conditions d'accès souvent plus aisées ainsi que d'une offre de stationnement proportionnellement plus importante qu'en centre ville et qui plus est GRATUITE.

Une étude a été réalisée en 2009 par le groupement d'information du commerce Rennais dont fait partie Rennes Métropole et la ville de Rennes auprès des commerçants du centre ville. Elle indique clairement que pour les commerçants la fréquentation du centre a diminué pour 40% d'entre eux, stagné pour 44%.

Lorsqu'on leur en demande les raisons, le stationnement (nombre de places et prix) vient en 2^{ème} cause juste après les raisons économiques.

Un peu plus loin lorsque l'on évoque les principaux freins à la fréquentation du centre ville c'est le stationnement qui est le 1^{er} évoqué.

Ce n'est pas parce que l'étude repose sur le « ressenti » des commerçants qu'il ne faut pas en tenir compte.

Sans prôner la gratuité des parkings du centre, il convient de rester vigilant et de surveiller l'évolution tarifaire et l'offre.

La charte d'urbanisme que la ville a signé préconise d'ailleurs page 18 « une valorisation de l'offre de stationnement et des différents accès en centre ville ».

Dans ces principes directeurs, repris dans le Scot, la charte prévoit également - et surtout - de mettre l'accent sur l'accessibilité de matière générale pour préserver l'attrait du centre ville, je cite, pour ceux qui ne l'auraient pas lu ou qui l'auraient oublié : « en prévoyant des principes de circulation, de déplacements et de stationnement en rapport avec son attractivité et sa dynamique commerciale par la promotion des modes doux, le développement des transports en commun ou encore la création de nouveaux parc relais » (page 25).

Pour notre part, nous sommes clairement pour le désengorgement de la voiture en centre ville et nous pensons que cela est parfaitement compatible avec le développement commercial. Des solutions existent et sont proposées de cette même Charte, mais nous ne percevons malheureusement pas la volonté politique.

Quid en effet du plateau piétonnier ?

Quid de la création de parcs-relais sur les principaux axes de transport en commun ?

Quid du développement de l'offre de stationnement en centre ville ?

Quid d'un plan de circulation favorisant l'équilibre entre les principaux parkings en ouvrage ?

Enfin, on sait que dans un délai très court on pourra s'équiper de voitures électriques que ce soit à l'achat ou en location. Cela va modifier sans aucun doute le rapport actuel de la ville à la voiture.

En a-t-on envisagé les conséquences ?

Rennes doit en grande partie son développement économique à la filière automobile. La survie de ce secteur passe par l'innovation en matière de voiture hybride et électrique. L'évolution va dans ce sens et c'est aussi pour Rennes l'occasion d'être une ville pilote dans ce domaine. C'est une opportunité pour en faciliter l'accès, et pour faire un centre ville exemplaire qui redonnerait envie de venir dans le centre et où chacun trouverait sa place : piétons, vélo, voitures.

Va-t-on saisir la chance de faire doter Rennes d'une image forte, sachant faire du développement durable, un axe de développement ECONOMIQUE ?

